

MESSAGE ADRESSÉ
PAR LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE
ESPAGNOLE EN EXIL
AUX REPRESENTANTS
DU ROYAUME UNI,
DE LA FRANCE,
DES ETATS-UNIS
D'AMERIQUE
ET DE L'UNION DES
REPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIETIQUES
REUNIS A PARIS
EN MAI 1960

MESSAGE ADRESSE PAR LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE ESPAGNOLE EN EXIL
AUX REPRESENTANTS DE LA FRANCE, DU ROYAUME UNI,
DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET DE L'UNION DES
REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES,
REUNIS A PARIS EN MAI 1960

Excellence,

Tous les peuples attendent avec anxiété le résultat des délibérations de Vos Excellences, mais aucun d'entre eux n'a autant de raisons d'espérer et de craindre que le peuple espagnol, car il est le seul pour lequel l'heure de la libération et de la paix intérieure, promises à tous les peuples du monde, n'a pas encore sonné. Nous nous permettons donc de rappeler à Vos Excellences que, parmi les problèmes restés sans solution après la Deuxième Guerre Mondiale, il n'y a pas seulement celui de la réunification de l'Allemagne, responsable de l'agression, mais aussi celui de l'élimination des vestiges de la guerre, c'est-à-dire, la libération et la démocratisation du peuple espagnol, qui en fut la première victime. En effet, personne n'a pu encore s'expliquer, ni en Espagne ni à l'étranger, l'injuste exception dont notre pays fut l'objet, ni le fait que les sacrifices consentis par son peuple pour résister au totalitarisme qui déchaîna plus tard la Deuxième Guerre Mondiale, non seulement n'ont jamais été récompensés, mais ils ont été progressivement condamnés à l'oubli.

Les déclarations officielles, aussi bien des personnalités responsables que des Assemblées et réunions internationales, ont été unanimes pour affirmer que le régime du Général Franco, imposé à l'Espagne, grâce à l'intervention armée de Hitler et de Mussolini, ne représente pas la volonté du peuple espagnol, régime qui, de par son origine, sa nature et son comportement, est une survivance du totalitarisme agresseur, incompatible avec la victoire des nations alliées.

Cependant, avec une constance que l'on pourrait qualifier d'illogique, on a voulu oublier qu'avant l'intervention nazi-fasciste, l'Espagne était une République démocratique, instaurée par suffrage populaire, reconnue par tous les Etats, qu'elle était également membre de plein droit de la Société des Nations et avait été ratifiée par la volonté libre du peuple espagnol au cours de plusieurs consultations électorales. L'oubli de cette situation de fait et de droit a empêché, à notre avis, la solution pacifique du problème espagnol et a permis que l'Espagne soit aujourd'hui le seul pays au monde pour lequel la Deuxième

Guerre Mondiale n'ait pas encore pris fin, ni la victoire des Démocraties alliées sur l'Axe n'ait pas encore eu lieu.

Les souffrances morales et matérielles du peuple espagnol, dépourvu de liberté, appauvri, déchu de son rang international et condamné à chercher une fois de plus, par la voie de la violence, la réhabilitation qu'il se voit refuser par le chemin de la paix et du droit, justifient le Message que le Gouvernement de la République Espagnole en Exil adresse à Vos Excellences, les invitant à bien vouloir reconsidérer avec une attention toute spéciale le cas de notre pays, lorsque seront examinés les problèmes généraux concernant la paix mondiale.

Ce Gouvernement ne demande pas une intervention qu'aucune nation ne voudrait entreprendre, ni nous ne pourrions accepter au nom de l'Espagne. Il sollicite seulement l'adoption de mesures pratiques, susceptibles de mettre un terme aux vestiges de l'intervention italo-allemande dans notre pays, conformément à la promesse générale faite à tous les peuples, au cours de la Conférence de Yalta, le 7 février 1945. Nous espérons, en tout cas, que les grandes puissances décideront au moins de s'abstenir désormais de toute immixtion en vue de consolider le régime franquiste avec des aides matérielles ou des actes favorisant son prestige politique.

Quiconque explorerait impartialement l'état de l'opinion en Espagne pourrait constater l'aversion unanime pour le régime dictatorial, que celui-ci s'efforce de dissimuler au moyen de défilés spectaculaires organisés par le pouvoir et qui ne sont en aucune manière l'instrument adéquat pour compulser la véritable volonté politique d'un peuple. Il n'y a pas eu la même unanimité quant à l'action à entreprendre pour le remplacer, d'une part, parce que les forces libérales du pays ont voulu épargner à leur patrie la tragique expérience d'une seconde guerre civile et, d'autre part, parce que les rivalités qui opposent les grandes puissances entre elles n'a pas manqué de se répercuter en Espagne, comme un reflet des antagonismes qui dominent dans le camp international, en divisant prématurément les démocrates espagnols.

Nous ne voudrions pas clore ce Message sans porter à la connaissance de Vos Excellences que le Gouvernement de la République Espagnole s'opposera à toute tentative d'imposer la succession du régime franquiste, sans tenir compte de la volonté populaire librement exprimée. Toute initiative destinée à remplacer la tyrannie de Franco par un régime qui ne soit pas la République, sans la consultation préalable de la volonté du pays, serait condamnée d'avance à l'inefficacité, car il serait, ou bien une autre forme de tyrannie, prolongation et héritage de celle que l'Espagne subit actuellement, ou bien, s'il se proposait de respecter les normes démocratiques, il manquerait de stabilité et deviendrait une menace pour la paix et l'ordre public.

Notre connaissance exacte des éléments propres du problème espagnol nous permet d'assurer que, si les grandes nations représentées par Vos Excellences parvenaient à mettre sur pied un pacte de coexistence pacifique, et comme suite de cet état de paix, elles s'abstenaient d'étayer le système franquiste, l'unani-

mité des patriotes espagnols se produirait immédiatement, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et la pression irrésistible de l'opinion publique remplacerait le régime totalitaire actuel par un gouvernement démocratique de tous et pour tous les Espagnols, et que nous, les Républicains, plus que quiconque, souhaitons de voir rétabli dans notre pays.

Le Gouvernement de la République Espagnole n'a cessé de proposer à cet effet, depuis le début de la guerre civile en 1936, une consultation électorale libre, avec toutes les garanties d'impartialité, comme étant le seul moyen adéquat pour rétablir l'ordre légal en Espagne, et il s'engage d'ores et déjà à accepter et respecter le résultat de la consultation.

Le Gouvernement légitime de l'Espagne, en présentant une fois de plus ce programme, qu'il a soumis à tous ses compatriotes et aux dirigeants responsables de la politique mondiale, estime que son devoir est d'exprimer sa conviction que la capacité d'attente du peuple espagnol, déjà si éprouvé, a atteint la limite extrême, ainsi que sa crainte que si cette demande n'est pas prise en considération et l'on persiste à soutenir la présente situation de fait, notre peuple se verra poussé à adopter des résolutions pénibles et graves.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de notre plus haute considération.

Paris, le 16 mai 1960.

Le Président du Gouvernement
de la République Espagnole en Exil,
(Signé) Emilio HERRERA LINARES

Le Ministre d'Etat et des
Relations Internationales,
(Signé) Fernando VALERA.

**ANNEXE AU MESSAGE ADRESSÉ PAR LE
GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE
ESPAGNOLE EN EXIL
AUX REPRÉSENTANTS DES ETATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, DE LA FRANCE,
DU ROYAUME UNI ET DE L'UNION
DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIÉTIQUES, RÉUNIS A PARIS,
EN MAI 1960**

Quelques témoignages de la complicité du
régime du Général Franco avec Hitler et
Mussolini pendant la seconde guerre
mondiale.

ROOSEVELT CONTRE FRANCO

*Lettre du Président des Etats-Unis d'Amérique
à son Ambassadeur, M. Armour*

Le 10 Mars 1945

Mon cher Monsieur Armour,

A l'occasion de votre récente désignation pour le poste d'Ambassadeur à Madrid, je voudrais vous exprimer franchement mon opinion concernant nos relations avec l'Espagne.

Le régime actuel de l'Espagne, du fait d'avoir accédé au pouvoir avec l'aide de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nazi, et d'avoir organisé le pays sur le modèle totalitaire, est naturellement l'objet de méfiance de la part de nombreux citoyens américains, qui considèrent difficile de trouver une justification pour le maintien de relations entre les Etats-Unis et un Gouvernement fondé sur un tel régime. Evidemment nous n'oublions pas la position officielle de l'Espagne en relation avec nos ennemis de l'Axe ni l'aide qu'elle a prêtée à une époque où les chances de la guerre étaient moins favorables pour nous, et nous ne pouvons oublier non plus les activités, les objectifs, les organisations et les déclarations publiques de la Phalange, aussi bien par le passé qu'au moment actuel. Ces souvenirs ne peuvent pas s'effacer avec des actions plus favorables envers nous, maintenant que nous sommes sur le point d'atteindre la victoire complète sur nos ennemis, avec lesquels le présent régime de l'Espagne s'était identifié spirituellement et par des manifestations et des actes publics.

Le fait que notre Gouvernement entretienne des relations diplomatiques effectives avec le régime actuel de l'Espagne ne devrait être interprété par personne comme l'approbation d'un tel régime et de son parti unique, la Phalange qui a toujours fait preuve d'hostilité envers les Etats-Unis et a tâché de propager ses idées de tendance fasciste à travers l'hémisphère occidental. Notre victoire sur l'Allemagne devra entraîner l'extermination de l'idéologie nazi et de toutes celles qui lui ressemblent.

Vous savez bien que, dans des circonstances normales, nous n'avons pas l'habitude de nous immixer dans les affaires intérieures des autres pays, aussi longtemps qu'ils ne représentent pas une menace pour la paix internationale. La forme de gouvernement de l'Espagne et les objectifs qu'il puisse poursuivre concernent exclusivement le peuple espagnol. Cependant, ce serait faire preuve d'une naïveté excessive de ma part, si je ne vous disais pas que je ne vois pas de place au sein de la Communauté des Nations pour un gouvernement fondé sur les principes fascistes.

Nous entretenons tous des sentiments de sincère amitié envers le peuple espagnol et souhaitons pouvoir intensifier les relations cordiales avec lui. Nous pourrions faire beaucoup, tant dans le domaine économique que dans d'autres, pour lui prouver cette amitié et, dans des circonstances normales, nous le ferions avec le plus grand plaisir. Mais il est impossible de prendre aucune mesure dans ce sens, au moment où les sentiments du peuple américain sont si profondément opposés au régime qui détient actuellement le pouvoir en Espagne.

Par conséquent, nous souhaitons vivement que l'Espagne soit bientôt en état d'assumer les fonctions et les responsabilités qui, à notre avis, lui reviennent dans le domaine de la coopération et de la compréhension internationales.

Signé : Franklin D. ROOSEVELT.

CHURCHILL CONTRE FRANCO

*Extraits d'une lettre adressée par le Premier Ministre
Britannique, Mr. Winston Churchill, au Général Franco,
par l'intermédiaire de l'Ambassadeur d'Espagne à Londres*

« L'Ambassadeur de V.E. m'a fait parvenir une copie de votre lettre adressée au Duc d'Albe, dans laquelle vous exprimez le désir de clarifier les relations entre le peuple espagnol et le britannique et d'assurer à l'avenir un contact plus étroit entre nos Gouvernements.

« ... Mais je vous rappelle également que, pendant toute la guerre, l'influence allemande en Espagne a été constamment autorisée à gêner l'effort de guerre de la Grande-Bretagne et de ses Alliés ; et c'est également un fait qu'une division espagnole a été envoyée pour aider nos ennemis allemands contre nos alliés russes. Tout au long de cette période le Gouvernement espagnol a suivi publiquement une politique, non pas de neutralité, mais de non-belligérence. »

« ... Cependant, je me trouve dans le devoir de mettre en évidence la suppression arbitraire, en 1940, du régime international en vigueur à Tanger, violant ainsi deux traités que l'Espagne avait signés, aussi bien que les nombreux discours dans lesquels V.E. s'est exprimée d'une façon despective à l'endroit de mon pays et d'autres membres des Nations Unies, et parlé de leur défaite comme étant un fait désirable et inévitable. »

« ... Maintenant que la guerre touche à sa fin et que l'on fait des plans concernant l'avenir de l'Europe et du monde, le Gouvernement de Sa Majesté ne peut passer outre la conduite antérieure du Gouvernement espagnol ni l'activité constamment hostile du Parti Phalangiste, officiellement reconnu comme étant à la base de la présente structure politique de l'Espagne, ni le fait que la Phalange ait entretenu des relations étroites avec le Parti nazi d'Allemagne et les Fascistes italiens... »

Le 15 janvier 1945.

Signé : Winston CHURCHILL.

DECLARATION TRIPARTITE

*La France, le Royaume Uni et les Etats-Unis d'Amérique
contre Franco*

(le 4 mars 1946)

Les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ont échangé leurs points de vue en ce qui concerne le Gouvernement espagnol actuel et leurs relations avec ce régime. **Il a été convenu que, aussi longtemps que le Général Franco continuera à dominer en Espagne**, le peuple espagnol n'aura aucun espoir de parvenir à une association complète et cordiale avec les nations du monde qui, par leurs efforts communs, ont obtenu la défaite du Nazisme allemand et du Fascisme italien, grâce auxquels le régime actuel de l'Espagne a réussi à s'emparer du pouvoir, et qui ont en outre été les modèles de son organisation.

Nos Gouvernements n'ont aucunement l'intention de s'immixer dans les affaires intérieures de l'Espagne. C'est le peuple espagnol lui-même qui doit, en fin de compte, déterminer par ses propres efforts l'avenir politique du pays. Malgré les mesures répressives du régime actuel contre toutes les tentatives pacifiques du peuple espagnol destinées à organiser et à exprimer ses aspirations politiques, nos trois Gouvernements espèrent que l'Espagne ne se verra pas à nouveau soumise aux horreurs et aux amertumes de la guerre civile.

Bien au contraire, nous gardons l'espoir que des patriotes espagnols éminents et d'esprit libéral trouveront bientôt les moyens les plus adéquats d'obtenir la retraite de Franco, l'abolition de la Phalange et l'établissement d'un Gouvernement intérimaire ou de sauvegarde, sous lequel le peuple espagnol aura l'opportunité de choisir librement le régime qu'il désire et d'élire ses dirigeants. L'annistie politique, le retour des Espagnols exilés, la liberté de réunion et d'association politique et la préparation d'élections publiques et libres sont essentiels. Un gouvernement intérimaire consacré à obtenir ces objectifs serait reconnu et soutenu par tous les peuples épris de liberté.

Cette reconnaissance impliquerait l'établissement de relations diplomatiques plus larges et l'adoption de dispositions destinées à amener la solution des problèmes économiques de l'Espagne, dans la mesure où les circonstances prédominantes dans le pays le permettraient. L'application de normes de ce genre est actuellement impossible. La question de maintenir ou de mettre fin aux relations diplomatiques avec le présent régime de l'Espagne par le Gouvernement de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique devra être décidée à la lumière des événements et en tenant compte des efforts réalisés par le peuple espagnol lui-même en vue d'obtenir sa liberté.

LES « TROIS GRANDS » CONTRE FRANCO

*Conférence de Yalta
Déclaration sur la liberté de l'Europe*

Le Président de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le Premier Ministre du Royaume Uni et le Président des Etats-Unis d'Amérique ont échangé leurs points de vue concernant les intérêts communs de leurs peuples et ceux de l'Europe libérée. Ils déclarent conjointement leur accord mutuel pour régler la ligne de conduite des trois Gouvernements, pendant la période transitoire d'instabilité dans l'Europe libérée, en vue d'aider les peuples libérés de la domination de l'Allemagne nazi et les peuples des Etats européens anciens satellites de l'Axe à résoudre par des moyens démocratiques les problèmes les plus urgents, tant politiques qu'économiques.

Le rétablissement de l'ordre en Europe et la réorganisation de la vie économique doit s'effectuer par des procédés permettant aux peuples libérés de détruire les derniers vestiges du nazisme et du fascisme et de créer des institutions démocratiques de leur choix. Ce principe se trouve inscrit dans la Charte de l'Atlantique — le droit des peuples à élire la forme de gouvernement sous lequel ils désirent vivre — le rétablissement des droits de souveraineté et d'autonomie pour les peuples qui en ont été violemment privés par les nations agressives.

Afin de favoriser chez les peuples libérés le développement des conditions qui leur permettent d'exercer leurs droits, les trois Gouvernements aideront conjointement les peuples des Etats européens, anciens satellites de l'Axe, dont les circonstances le demanderaient : a) à l'établissement de conditions de paix intérieure ; b) à la mise en exécution des mesures pratiques et urgentes d'assistance, en vue de soulager les peuples les plus éprouvés ; c) à la constitution, avec caractère intérimaire, des autorités gouvernementales largement représentatives de tous les éléments démocratiques de la population, en s'engageant à établir, le plus tôt possible, au moyen d'élections libres, des gouvernements répondant à la volonté de leur peuple, et d) à faciliter, là où il s'avérerait nécessaire, la célébration de ces élections.

Les trois Gouvernements consulteront les autres Nations Unies, les autorités provisoires et les autres Gouvernements d'Europe, lorsqu'il s'agira d'étudier des questions les intéressant directement.

Toutes les fois que, de l'avis des trois Gouvernements, les conditions d'un Etat quelconque de l'Europe libérée ou de quelque Etat européen ancien satellite de l'Axe feront nécessaire l'adoption de cette mesure, ils se consulteront immédiatement sur les dispositions qu'il

conviendra d'adopter conformément aux responsabilités conjointes exposées dans la présente déclaration.

Nous réaffirmons, au moyen de cette déclaration, notre foi dans les principes de la Charte de l'Atlantique, l'engagement que nous avons acquis dans la Déclaration des Nations Unies et notre détermination de créer, avec la coopération d'autres nations éprises de paix, un ordre mondial, en conformité avec le droit, et consacré à la paix, la sécurité, la liberté et le bien-être général de toute l'humanité.

En publiant ces déclarations, les trois puissances expriment l'espoir que le Gouvernement Provisoire de la République Française pourra s'associer avec eux pour mener à bien le procédé en question.

Signé : **Winston CHURCHILL.**
Franklin D. ROOSEVELT.
J.-V. STALINE.

Le 7 février 1945.

EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ DE POTSDAM

En ce qui concerne l'accession d'autres Etats à l'Organisation des Nations Unies, l'article 4 de la Charte des Nations Unies déclare :

... les trois Gouvernements, dans la part qui leur incombe, appuieront les demandes d'admission des Etats étant demeurés neutres pendant la guerre et réunissant les conditions fixées plus haut.

Cependant, les trois Gouvernements estiment de leur devoir d'exposer avec toute la clarté possible que, pour leur part, ils ne favoriseront aucune demande d'admission que puisse présenter le Gouvernement actuel de l'Espagne, lequel, ayant été fondé avec l'aide des puissances de l'Axe, par son origine, sa nature, son comportement et son association intime avec les Etats agresseurs, ne possède pas les qualités indispensables pour justifier une telle admission.

Signé : **J.-V. STALINE,**
Harry S. TRUMAN.
C.-R. ATTLEE.

Berlin, le 3 août 1945.

LA CONFÉRENCE DE SAN FRANCISCO EXCLUT FRANCO

.... Quant à l'admission de nouveaux membres, la Commission a adopté par acclamation le commentaire interprétatif suivant, soumis le 19 juin 1945, par la Délégation du Mexique, et appuyé par les Délégations de France, Australie, Belgique, République Socialiste Soviétique de Biélorussie, République Socialiste d'Ukraine, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala et Chili :

« La Délégation du Mexique estime que le paragraphe 2 du Chapitre III ne peut être appliqué aux Etats dont les régimes auraient été établis avec l'aide des forces militaires appartenant aux pays qui ont soutenu la guerre contre les Nations Unies, aussi longtemps que de tel régimes continueront au pouvoir. »

(le 21 juin 1945)

LES NATIONS UNIES CONDAMNENT FRANCO

*Texte de la résolution adoptée par l'Assemblée des Nations Unies
le 12 décembre 1946*

« A San Francisco, à Potsdam et à Londres, les peuples des Nations Unies ont condamné le régime de Franco existant en Espagne et décidé qu'aussi longtemps que ce régime subsistera, l'Espagne ne pourra pas être admise comme Membre des Nations Unies.

« L'Assemblée Générale, dans sa résolution du 9 février 1946, a recommandé aux Membres des Nations Unies de se conformer à la lettre et à l'esprit des déclarations de San Francisco et de Potsdam.

« Les peuples des Nations Unies assurent la nation espagnole de leur sympathie constante et l'accueil chaleureux qu'elle recevra lorsque

« Les peuples des Nations Unies assurent la nation espagnole de Unies.

« L'Assemblée Générale rappelle qu'en mai 1946, le Conseil de Sécurité a procédé à une étude des mesures que les Nations Unies

pourraient prendre ultérieurement à cet égard. Le Sous-Comité du Conseil de Sécurité, chargé de cette étude, a conclu unanimement :

a) par son origine, sa nature, sa structure et son comportement, général, le régime franquiste est un régime fasciste, calqué sur l'Allemagne nazie de Hitler et l'Italie fasciste de Mussolini et institué en grande partie grâce à leur aide;

b) au cours de la lutte prolongée menée par les Nations Unies contre Hitler et, Mussolini, Franco, en dépit des protestations réitérées des Alliés, a fourni une aide des plus substantielles aux puissances ennemies. Tout d'abord, par exemple, de 1941 à 1945, la Division Bleue d'infanterie, la Légion espagnole des volontaires, et l'Escadrille Salvador ont combattu contre la Russie soviétique sur le front de l'Europe orientale. En second lieu, en été 1940, l'Espagne a pris Tanger, en violation du statut international de cette ville et, du fait qu'elle maintenait une armée dans le Maroc espagnol, immobilisait des effectifs considérables de troupes alliées en Afrique du Nord;

c) des documents irréfragables établissent que Franco a été coupable, à côté de Hitler et Mussolini, d'avoir fomenté la guerre contre les pays qui, au cours de la guerre mondiale, ont fini par s'associer sous le nom de Nations Unies. Il a été prévu, dans le plan de cette conspiration, que la participation intégrale de Franco aux opérations de guerre serait différée jusqu'à un moment à déterminer d'un commun accord.

« L'Assemblée générale, convaincue que le Gouvernement fasciste de Franco en Espagne qui a été imposé par la force au peuple espagnol avec l'appui des Puissances de l'Axe et qui a fourni une aide matérielle aux Puissances de l'Axe au cours de la guerre, ne représente pas le peuple espagnol et rend impossible, tant qu'il restera au pouvoir en Espagne, la participation du peuple espagnol aux affaires internationales avec les peuples des Nations Unies :

« Recommande que l'on empêche le Gouvernement espagnol franquiste d'adhérer à des institutions internationales créées par les Nations Unies ou rattachées à celles-ci et de participer aux conférences ou autres activités qui peuvent être organisées par les Nations Unies ou par les institutions précitées, jusqu'à formation d'un gouvernement nouveau et acceptable en Espagne.

« L'Assemblée générale, en outre, désirant que tous les peuples pacifiques, y compris le peuple espagnol, participent à la communauté des Nations :

« Recommande que, si dans un délai raisonnable, il n'est pas établi un gouvernement qui détienne son autorité de la volonté des gouvernés, qui s'engage à respecter les libertés de parole, de culte et de réunion, et à organiser sans délai des élections par lesquelles le peuple espagnol, libéré de toute contrainte ou intimidation et sans considération de partis, puisse exprimer sa volonté, le Conseil de sécurité étudie les mesures adéquates à prendre pour remédier à cette situation.

« Recommande dès maintenant, à tous les Membres des Nations Unies de rappeler de Madrid les Ambassadeurs et Ministres plénipotentiaires qui y sont accrédités.

« L'Assemblée générale recommande, en outre, aux Etats membres de l'Organisation de faire rapport au Secrétaire général et à la prochaine Assemblée sur les mesures qu'ils auront prises en exécution de la présente recommandation. »